



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 janvier 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2100 (2013), par laquelle le Conseil de sécurité a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

2. Dans la résolution, le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation au Mali et de l'exécution du mandat de la MINUSMA. Le Conseil m'a demandé en particulier de lui faire rapport tous les trois mois, à compter du 1^{er} juillet 2013, sur l'état de sécurité, les questions politiques prioritaires et l'évolution de la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de leur protection et de leur promotion, ainsi que le bilan des effectifs militaires, de la constitution des forces et du déploiement de tous les éléments constitutifs de la Mission. Le présent rapport porte sur la période du 30 septembre au 21 décembre 2013.

II. Évolution politique

3. La période considérée a été marquée par d'importants progrès vers le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel, caractérisés par la tenue d'élections législatives transparentes et bien organisées. Des efforts considérables ont été également entrepris en vue de la tenue de consultations nationales et de la reconstruction. Les progrès ont toutefois été plus lents dans d'autres importants domaines, en particulier en ce qui concerne le rétablissement de l'autorité de l'État et des services de base dans le nord et la mise en œuvre de l'accord préliminaire, y compris le cantonnement des groupes armés. Les réunions du Comité de suivi et d'évaluation et de la Commission technique mixte de sécurité, prévues en novembre et décembre, n'ont pu se tenir.

A. Dialogue et réconciliation

4. Le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) ayant décidé, le 18 septembre, de suspendre leur participation au Comité de suivi et d'évaluation, mon Représentant spécial s'est rendu le 4 octobre à Ouagadougou, où il a rencontré le Président



Compaoré et les représentants des groupes armés. Ces derniers ont par la suite annoncé dans une déclaration qu'ils reprenaient leur participation.

5. Après d'intenses efforts diplomatiques de mon Représentant spécial pour le Mali, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union européenne, le Gouvernement a libéré, le 29 octobre, 11 prisonniers comme mesure de confiance. Les mandats d'arrêt à l'encontre de quatre anciens parlementaires membres du MNLA et du HCUA ont été également levés.

6. Le Gouvernement a insisté pour que le MNLA libère le bâtiment du gouvernorat et la station de la radio nationale à Kidal avant la reprise des réunions du Comité de suivi et d'évaluation. Le 8 novembre, mon Représentant spécial a conduit une délégation de représentants de la communauté internationale à Ouagadougou pour rencontrer les signataires de l'accord préliminaire. À l'issue de consultations, la coordination politique des groupes armés a signé le même jour une déclaration dans laquelle ces groupes s'engageaient à libérer le bâtiment du gouvernorat et la station de la radio le 14 novembre. À cette date, le MNLA a libéré le bâtiment du gouvernorat et la station de la radio en présence d'une délégation de haut niveau de la MINUSMA et d'autres membres de la Commission technique mixte de sécurité.

7. Le Gouvernement a lancé une série de consultations nationales sur la situation dans le nord du pays. Du 21 au 23 octobre, les États généraux de la décentralisation ont réuni les représentants des pouvoirs publics et des populations, y compris celles vivant dans les camps de réfugiés, ainsi que des experts et des partenaires internationaux. Les participants se sont attachés à trouver des solutions aux questions concernant le nord, notamment la délégation de pouvoirs et la fourniture de ressources financières et techniques aux structures de l'administration locale. Le Gouvernement s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour assurer une décentralisation véritable et sans exclusive.

8. Du 1^{er} au 3 novembre, le Gouvernement a organisé les assises nationales sur le nord, qui visaient à promouvoir la bonne gouvernance, les réformes institutionnelles et le développement économique et social ainsi qu'à renforcer l'unité nationale et la sécurité dans le nord du Mali. Le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) et la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance (CMFPR) ont participé aux travaux. Le MNLA et le HCUA ont, quant à eux, refusé d'y participer, arguant que tout dialogue national devrait être organisé en pleine consultation avec toutes les parties à l'accord préliminaire.

9. Le 27 novembre, le Gouvernement a ouvert les assises locales et régionales de Gao, au cours desquelles les recommandations émanant des assises nationales sur le nord ont été examinées aux niveaux communautaire et régional. À la fin de la réunion, une feuille de route pour la région de Gao, comportant notamment des dispositions sur le dialogue et la réconciliation intercommunautaires et intracommunautaires, la sécurité et le développement, a été adoptée. Le Gouvernement a fait part de son intention de tenir des assises locales et régionales semblables à Mopti, à Kidal, à Tombouctou et dans d'autres régions en 2014.

B. Élections

10. Les élections législatives constituaient une deuxième étape importante vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le premier tour, tenu le 24 novembre, a enregistré un taux de participation de 38,49 % à l'échelle nationale, contre 33 % lors des élections tenues en 2007. Le deuxième tour, tenu le 15 décembre, a enregistré un taux de participation d'environ 37%. Malgré des incidents mineurs enregistrés dans la circonscription de Diré, dans la région de Tombouctou, et dans certaines communes de Bamako, les observateurs internationaux ont estimé que le scrutin a été généralement libre et équitable et constaté que le processus électoral avait connu des améliorations depuis l'élection présidentielle.

11. La MINUSMA a fourni un soutien logistique et un appui à la sécurité pendant le processus électoral. La Mission a facilité le déploiement du matériel et du personnel de l'autorité électorale nationale dans les régions du nord, notamment celles de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti, et a recruté 55 assistants à la logistique électorale, un pour chaque circonscription électorale. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni, dans le cadre du projet d'assistance électorale, un appui financier en vue du recrutement du personnel des bureaux de vote, de l'impression des listes électorales et de la remise en service du centre d'appel destiné aux électeurs. Il a également appuyé les campagnes d'éducation civique menées par 62 organisations de la société civile en vue de mobiliser les électeurs et de réduire le nombre de bulletins nuls.

12. Le Gouvernement a encouragé les réfugiés et les déplacés à retourner volontairement chez eux, le but étant d'assurer un scrutin ouvert à tous et la participation la plus large possible des électeurs. Du 15 au 31 octobre, une opération spéciale a été menée en vue de transférer les réfugiés et les déplacés de retour dans les bureaux de vote de leur choix au sein du district électoral de leur lieu de résidence actuel. Au total, 163 423 électeurs, essentiellement des déplacés mais aussi un nombre limité de réfugiés, ont été transférés d'une circonscription à une autre.

13. Par ailleurs, le Gouvernement a encouragé la participation des femmes au processus électoral. Le 3 octobre, la MINUSMA a participé à une réunion, organisée par le Ministère de la condition féminine et présidée par le Premier Ministre, qui visait à sensibiliser les partis politiques à la nécessité d'accroître le nombre de femmes inscrites sur les listes électorales en vue des élections législatives. À cette occasion, le Premier Ministre a annoncé qu'un temps d'antenne supplémentaire serait attribué aux candidates sur les médias publics. Des mesures semblables ont été aussi prises par les médias privés. La Mission a également fourni un appui technique lors d'un séminaire organisé sur les stratégies de communication électorale à l'intention des candidates aux élections législatives.

III. Sécurité et sensibilisation

A. Conditions de sécurité

14. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées dans le nord. Des attentats à l'engin explosif improvisé ont été perpétrés, preuve que les groupes terroristes et autres se sont

réorganisés et qu'ils sont de nouveau en mesure de mener des opérations. Kidal a connu une recrudescence des tensions et des affrontements intercommunautaires ont été signalés dans les régions de Gao et de Tombouctou.

15. Le Mouvement pour l'unité et le jihad en Afrique de l'Ouest a revendiqué plusieurs actes commis à Gao. Le 7 octobre, sept roquettes ont été tirées sur la ville de Gao, blessant grièvement un soldat malien. Le même jour, un pont situé à 45 kilomètres au sud-est d'Ansongo a été partiellement endommagé par un engin explosif improvisé. Le 30 octobre, deux autres roquettes ont été tirées sur Gao. Le 15 novembre, au moins une roquette a été tirée à Ménaka. Le 21 novembre, trois autres roquettes ont été tirées sur Gao. Ces roquettes n'ont pas fait de victimes.

16. Le 8 novembre, deux éléments armés ont été arrêtés à Tin-Anzarargane (région de Gao) pendant une patrouille coordonnée par les forces armées maliennes, la MINUSMA et l'opération Serval. Un échange de tirs entre des membres du MNLA et un détachement de l'armée malienne a causé la mort de trois combattants du MNLA et en a blessé au moins un autre.

17. Les tensions intercommunautaires demeurent une source de préoccupation. Le 19 octobre, neuf personnes d'origine arabe ont été enlevées par des Touaregs à Tabankort (région de Gao). Dans un incident connexe, le 25 octobre, un Touareg a été enlevé par des Arabes entre Tarkint et Hersan dans le cercle de Bourem (région de Gao). Le 31 octobre, dans la région de Tombouctou, neuf Arabes ont été tués par des membres de la communauté touarègue à Tilemsi, à la frontière mauritanienne, dans une attaque qui s'apparente à une série de représailles entre les deux groupes.

18. Le 23 octobre, quatre individus en voiture ont mis à feu un engin explosif improvisé embarqué dans un poste de contrôle de la MINUSMA à Tessalit. Sept personnes ont été tuées, dont quatre civils adultes, un garçon de 6 ans et des soldats de la MINUSMA. Al-Qaida au Maghreb islamique a revendiqué l'attaque. Le 4 novembre, quatre civils ont été tués et sept autres blessés par un engin explosif improvisé déclenché par fil sur la route reliant Ménaka à Ansongo. Le 13 novembre, un véhicule de l'armée malienne escortant deux journalistes étrangers a été pris pour cible par un engin explosif de pénétration près d'Almoustarat dans la région de Gao. Un soldat malien a été blessé. Le 20 novembre, un véhicule de l'opération Serval a apparemment été pris pour cible par un engin explosif improvisé commandé par radio à Kidal, blessant trois soldats français. Le 30 novembre, un individu a commis un attentat-suicide en activant un engin explosif improvisé qu'il portait près de Ménaka, mais sans faire d'autres victimes. Le 14 décembre, un engin explosif improvisé placé dans un véhicule a explosé à Kidal, tuant deux soldats sénégalais de la MINUSMA et blessant sept autres casques bleus et quatre soldats maliens. Après cette attaque et face aux rumeurs selon lesquelles deux véhicules bourrés d'explosifs prêts à être activés étaient toujours dans la ville, le 16 décembre, les soldats de la MINUSMA qui assurent la garde du gouvernorat de Kidal ont tiré sur un véhicule approchant leur position à vive allure lorsque le conducteur n'a pas obtempéré à l'ordre de s'arrêter. Dans deux autres incidents, le même jour, les soldats de la MINUSMA ont tiré sur des motocyclistes qui se sont rapprochés de leur véhicule et en ont blessé un. Le lendemain, les commerçants ont manifesté contre ces incidents. Le 21 décembre, un engin explosif improvisé a touché un convoi logistique de la MINUSMA sur la route reliant Gao à Anefis, blessant un Casque bleu.

19. Le 1^{er} novembre, de violentes manifestations se sont déroulées à Gao et à Ménaka. À Gao, des centaines de manifestants protestaient contre une liste

contestée de passagers que le Gouvernement a communiquée à la MINUSMA en vue du transport aérien des délégués aux assises nationales sur le nord devant se tenir à Bamako. Ils ont manifesté devant le gouvernorat, la résidence du maire et les logements des Nations Unies, jetant des pierres et brûlant des pneus. Des barricades ont été érigées pour bloquer toutes les principales artères. La situation est revenue à la normale le lendemain après que 46 autres délégués régionaux ont été transportés à Bamako avec l'appui de la Mission. À Ménaka, les manifestants s'en sont pris aux autorités locales en réaction de frustration face au manque de services de base, y compris l'approvisionnement en eau et en électricité, au mauvais fonctionnement du système judiciaire, à l'insécurité et à la détérioration de la situation économique.

20. Les conditions de sécurité se sont particulièrement détériorées à Kidal. Outre les attaques asymétriques, deux journalistes français ont été enlevés et tués dans la ville le 2 novembre. Al-Qaida au Maghreb islamique en a revendiqué la responsabilité. Le 3 novembre, à Tassik, à 43 kilomètres au sud-est de Kidal, deux soldats de l'armée malienne ont agressé trois émissaires envoyés par un chef traditionnel de Kidal pour régler un litige interne.

21. Le 28 novembre, le Premier Ministre et une délégation gouvernementale s'étaient proposé de se rendre à Kidal pour installer officiellement le Gouverneur dans le bâtiment du gouvernorat qui avait été récemment libéré par le MNLA. Comme il avait été précédemment convenu avec le Gouverneur de Kidal, l'armée malienne, l'opération Serval et une unité de police constituée de la MINUSMA avaient été déployées autour de la piste d'atterrissage. Une centaine de civils s'était rassemblée pour protester contre la visite. Les manifestants ont lancé des pierres contre les forces armées maliennes; celles-ci ont tiré sur les manifestants et en ont blessé quatre. Le Premier Ministre a annulé la visite. Malgré les assurances de l'opération Serval et de la MINUSMA que les civils blessés ont immédiatement reçu des soins, l'une des femmes est décédée le 5 décembre à Bamako. Le 16 décembre, cinq roquettes ou obus de mortier ont explosé à proximité du camp conjoint Serval-MINUSMA.

22. L'opération Serval est intervenue quatre fois en appui à la MINUSMA dans des situations de menace imminente et grave. À Tessalit, le 23 octobre, suite à une attaque asymétrique contre la MINUSMA, l'opération Serval a fourni immédiatement un appui en procédant à l'évacuation médicale de six Casques bleus blessés et au désamorçage d'engins explosifs résiduels. Elle a également aidé à riposter à des attaques contre la MINUSMA à Ménaka à trois reprises en novembre. Il s'agissait dans deux des cas de repousser des tentatives par des groupes armés d'accéder aux locaux de la Mission et dans le troisième cas de riposter à une attaque contre la MINUSMA à Tin-Anzarargane.

B. Désarmement, démobilisation et réintégration

23. L'accord préliminaire prévoit notamment le cantonnement des groupes armés dans une première phase, en attendant la mise en place d'un processus général de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le cadre d'un accord de paix global. Le processus de cantonnement actuel constitue une mesure de stabilisation intérimaire mais d'importants problèmes persistent. Le MNLA et le HCUA, qui revendiquent entre 7 000 et 10 000 membres au total, ont soumis à la Commission technique mixte de sécurité une liste de 9 088 combattants pour la

seule région de Kidal. Or, seuls 1 847 de ces combattants figurent sur la liste dressée aux fins du cantonnement. Un nombre encore plus restreint est en fait cantonné dans trois sites dans la région de Kidal. Pour les groupes armés, l'insécurité qui règne dans le nord est le principal facteur qui empêche le cantonnement d'un plus grand nombre de combattants.

24. La MINUSMA apporte un appui stratégique et technique au processus de cantonnement. Outre le soutien logistique, la nourriture et l'eau qu'elle fournit aux combattants du MNLA et du HCUA dans les trois sites de cantonnement existants, la Mission aide le Gouvernement à élaborer une stratégie de cantonnement en vue de mieux définir la portée du processus et la transition à terme vers la nécessaire opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Par ailleurs, la Mission recherche des sources de financement pour accroître le soutien logistique apporté aux sites de cantonnement existants ainsi que pour la mise en place éventuelle de huit autres, notamment pour les combattants du Mouvement arabe de l'Azawad et de la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance. Outre l'appui matériel et technique, la MINUSMA préconise la mise en œuvre d'initiatives locales pour accompagner le processus et favoriser l'instauration d'un environnement de paix dans les localités proches des sites de cantonnement.

C. Service de la lutte antimines

25. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies continue de coordonner les activités de neuf équipes de neutralisation d'engins explosifs déployées par des opérateurs internationaux de la lutte antimines pour effectuer des levés des zones dangereuses, les marquer et les déminer dans les régions de Mopti, Ségou, Tombouctou et Gao. Depuis le 1^{er} octobre, 356 engins non explosés ont été éliminés. De janvier 2013 à ce jour, 379 villages ont fait l'objet de levés et 40 zones infestées de mines ont été identifiées et marquées. Le Service de la lutte antimines et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont confirmé que 88 civils ont été victimes de restes explosifs de guerre depuis le début du conflit (13 morts et 75 blessés), dont 6 enfants tués et 51 autres blessés.

26. Le Service de la lutte antimines continue de former les Forces de défense et de sécurité maliennes, les acteurs humanitaires, le personnel des Nations Unies et les contingents de la MINUSMA à la sensibilisation à la menace des restes explosifs de guerre, des mines terrestres et des engins explosifs improvisés. Un deuxième cours sur la neutralisation des engins explosifs organisé à l'intention de 33 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes s'est achevé à Bamako le 6 octobre. Au total, 20 opérateurs qui ont suivi les cours avec succès ont été sélectionnés pour suivre un cours de niveau avancé de huit semaines supplémentaires au Centre de formation au déminage humanitaire au Bénin. Un autre cours de formation de quatre semaines sur la gestion de la sécurité des stocks organisé à l'intention de 32 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes s'est achevé le 10 octobre.

IV. Rétablissement de l'autorité de l'État

27. Le rétablissement et la consolidation de l'autorité de l'État dans la partie nord du pays se sont poursuivis lentement bien que le Gouvernement ait pris des mesures

pour favoriser le retour des préfets et sous-préfets dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal. Un grand nombre de fonctionnaires, y compris des responsables de services techniques essentiels, n'ont toujours pas réintégré leurs fonctions compte tenu de l'insécurité persistante et de l'insuffisance de l'infrastructure et des équipements, en particulier à Gao, Kidal et Tombouctou. Le PNUD a lancé des projets visant à réhabiliter l'infrastructure publique et à fournir du mobilier et du matériel aux services administratifs des préfectures.

A. Réforme du secteur de la sécurité

28. Le 8 novembre, le Président Keïta a nommé un nouveau chef d'état-major des armées, un nouveau directeur général de la Police nationale et un nouveau chef des services de renseignement.

29. Le 2 décembre, le Gouvernement a officiellement lancé la réforme du secteur de la défense et créé 11 sous-groupes de travail (doctrine, restructuration des forces armées, organisation territoriale et opérationnelle de la défense, appui logistique, capacités opérationnelles, gestion des ressources humaines, formation, renseignement, coopération régionale et communications) afin d'élaborer une stratégie globale.

B. Maintien de l'ordre, justice et système pénitentiaire

30. La présence de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale maliennes dans le nord du pays reste très limitée, mais les efforts en vue d'accroître les effectifs se poursuivent. Au 16 décembre, 207 policiers, 367 gendarmes et 487 gardes nationaux avaient été déployés dans les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou. L'absence d'infrastructures de base telles que tribunaux, prisons, bureaux et logements ainsi que les conditions de sécurité ont empêché le redéploiement des autorités judiciaires dans les régions du nord, notamment dans celle de Kidal. À ce jour, seuls deux procureurs et six agents de l'administration pénitentiaire ont été envoyés à Gao et Tombouctou. Les insuffisances de l'administration pénitentiaire à Kidal pourraient conduire à l'impunité des crimes. L'autorité des fonctionnaires judiciaires n'étant pas reconnue par la population locale, la plupart des infractions et des crimes sont traités par les chefs traditionnels et les auteurs présumés d'infractions de droit commun sont rarement punis.

31. La MINUSMA continue de fournir un appui technique et logistique au Ministère de la justice pour le déploiement de petites équipes de fonctionnaires judiciaires et d'agents de l'administration pénitentiaire dans le nord du pays afin de planifier et de préparer la remise en état des locaux et la reprise éventuelle des activités judiciaires et pénitentiaires dans les régions de Gao et Tombouctou. La Mission aide également l'administration pénitentiaire à élaborer un plan stratégique de développement. Elle a en outre donné des conseils techniques concernant l'élaboration de stratégies visant à améliorer l'accès à la justice, à gérer la réforme du secteur de la justice et à mettre en place des plateformes judiciaires qui aideront à réduire la charge de travail du tribunal de la Commune III du district de Bamako, qui traite jusqu'à présent les affaires de terrorisme.

V. Protection des droits de l'homme

A. Droits de l'homme

32. La MINUSMA a continué de recenser les cas de violations des droits de l'homme et de mauvais traitements, y compris de meurtres, d'enlèvements, de torture et de violences sexuelles, commis par des éléments des forces armées maliennes et des groupes armés dans les régions du nord. Au moins 4 soldats ont été tués et 12 ont disparu pendant les affrontements qui ont eu lieu le 30 septembre à Kati entre différentes factions de l'armée malienne. Le 24 octobre, un Touareg a été tué chez lui à Abeibara (région de Kidal), par trois hommes identifiés comme appartenant à Al-Qaida au Maghreb islamique. Le 2 novembre, un groupe de cinq femmes de la communauté songhay ont été violées par huit hommes armés dans le cercle de Goundam (région de Tombouctou).

33. Le 31 octobre, un juge d'instruction a délivré 17 citations à comparaître à des militaires, dont le général Amadou Haya Sanogo, concernant des violences commises en 2012. Le 27 novembre, le général Sanogo a comparu devant le juge d'instruction pour complicité d'enlèvement en relation avec la disparition de 23 soldats à la suite de la tentative de coup d'état du 30 avril 2012. Le juge a ordonné sa mise en détention. Vingt-huit autres soldats qui se trouvaient dans la résidence du général Sanogo ont également été arrêtés et sont actuellement détenus au camp de la gendarmerie de Bamako. Dans la nuit du 3 au 4 décembre, dans le cadre de son enquête sur le général Sanogo, la gendarmerie a découvert une fosse commune contenant 21 corps qui pourraient être ceux des bérets rouges disparus à Diago (région de Koulikoro).

34. La MINUSMA a continué de suivre les affrontements entre les communautés du nord. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle a réalisé des missions d'évaluation de la protection dans des zones exposées au risque de violences intercommunautaires, en particulier dans la région de Tombouctou, afin de suivre la situation et de collaborer avec les autorités locales.

35. Le nombre d'arrestations en rapport avec le conflit est en recul par rapport à la période précédente. Parmi les individus arrêtés, on comptait des réfugiés revenant chez eux, qui appartenaient pour la plupart aux communautés touareg et arabe. La majorité d'entre eux est accusée d'association avec des groupes armés pendant l'occupation. La MINUSMA bénéficie d'un accès illimité aux centres de détention, à l'exception de ceux qui sont contrôlés par la sûreté de l'État. Elle a interrogé huit anciens détenus qui disaient avoir été torturés pendant leur détention par la sûreté de l'État.

36. En application de l'article 18 de l'accord préliminaire, les autorités maliennes ont libéré, entre le 30 septembre et le 16 décembre, 54 personnes détenues pour des raisons liées au conflit, dont 18 figuraient sur une liste de 121 détenus appartenant au MNLA/HCUA.

37. La MINUSMA a continué d'organiser des formations aux droits de l'homme pour des fonctionnaires et d'autres acteurs (membres d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile), ainsi que pour des membres de sa composante militaire. Des stages sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire ont été organisés pour plus de 700 policiers, gendarmes, militaires et membres d'organisations de la société civile. Les soldats de la Mission

en poste à Bamako et dans le nord du Mali ont également reçu une formation aux droits de l'homme.

B. Protection des civils

38. La MINUSMA a continué de participer activement aux dispositifs d'alerte et de réaction rapide pour la protection des civils. Des missions d'évaluation ont été menées dans des zones exposées aux violences intercommunautaires et aux affrontements entre les forces de défense et de sécurité maliennes et les groupes armés. Elles ont suivi et signalé les menaces pesant contre les civils, sensibilisé les communautés locales et participé, aux côtés du Gouvernement, aux initiatives de prévention et d'intervention.

C. Violences sexuelles liées au conflit

39. Le nombre d'actes de violence sexuelle et de viols commis au Mali reste préoccupant, notamment dans le nord du pays. Entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2013, 276 cas de viol ont été signalés, dont 68 concernant des enfants. La majorité des cas s'étaient produits dans les régions de Tombouctou et Gao. Le Gouvernement a pris des mesures pour lutter contre ces crimes en demandant aux autorités judiciaires d'accorder la priorité aux cas de violence sexuelle, mais les mesures prises pour enquêter sur les crimes de violence sexuelle et identifier les auteurs ont été entravées par la lenteur du retour des autorités judiciaires dans le nord du pays.

40. L'Organisation des Nations Unies continue d'appuyer les mesures de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit. Des dispositifs de suivi, d'analyse et de signalement ont été mis en place et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) propose des soins aux victimes de viol dans les centres de santé des zones concernées, principalement dans les régions de Gao et Tombouctou. La MINUSMA a également participé à plusieurs réunions avec des organisations de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, afin de recueillir des données sur les violences sexuelles liées au conflit pour mieux les analyser et en comprendre les constantes et les tendances dans les zones touchées par le conflit. Il est difficile d'évaluer toute la portée des violences sexuelles car, par crainte de représailles ou du rejet de la part de leur famille, les victimes survivantes ne portent pas plainte et refusent tout arrangement, comme des dédommagements matériels, qu'ils soient financiers ou autres.

D. Protection de l'enfance

41. Les enfants du nord restent exposés à la violence, notamment sexuelle. Entre le 1^{er} octobre et le 12 décembre, un enfant a été tué dans le cadre du conflit. Les services sociaux de base destinés aux enfants, à commencer par les écoles, ne fonctionnent toujours pas complètement. La MINUSMA et l'UNICEF collaborent avec le Gouvernement malien, les organisations non gouvernementales internationales et les organisations locales pour renforcer les mécanismes locaux de protection de l'enfance. En 2013, l'ONU et ses partenaires présents au Mali sont venus en aide à 2 180 victimes de violences sexistes, dont 381 enfants, et leur ont fourni une aide médicale et psychosociale.

42. Au 16 décembre, neuf enfants qui appartenaient précédemment à des groupes armés étaient encore en détention. Ils ont été arrêtés avant la signature, le 1^{er} juillet, d'un protocole entre le Gouvernement et l'ONU. Le système des Nations Unies, en particulier la MINUSMA et l'UNICEF, demande la libération de ces enfants, leur réhabilitation physique et psychosociale et leur réintégration sociale. En octobre, cinq garçons, anciens membres de groupes armés, ont retrouvé leur famille après avoir séjourné dans des centres de transit gérés par l'UNICEF le temps que les familles soient retrouvées. Le 31 octobre, un garçon a été arrêté pour association avec un groupe armé, mais il a été libéré par la suite. En novembre, 10 garçons séjournant dans des centres de transit gérés par l'UNICEF ont retrouvé leur famille. Les retrouvailles ont été repoussées de deux semaines à cause des conditions de sécurité dans leur village d'origine. Au 16 décembre, il restait 12 garçons dans les deux centres de transit gérés par l'UNICEF.

VI. Relèvement rapide et développement

43. La prestation des services sociaux de base demeure limitée dans le nord, où seul un petit nombre de fonctionnaires ont repris le travail. L'accès aux services de santé s'est amélioré : 77 % des centres de santé du nord sont partiellement ou totalement opérationnels (contre 35 % au cours de la période précédente). Malgré la campagne de l'UNICEF visant à encourager le retour à l'école de 500 000 enfants (200 000 dans le nord et 300 000 dans le sud), le taux de scolarisation reste inférieur à ce qu'il était avant la crise. L'insécurité et le manque d'enseignants empêchent toujours l'ouverture de 22 % des écoles de la région de Tombouctou et de 32 % des écoles de la région de Gao, alors que seulement 3 écoles fonctionnent dans la région de Kidal et accueillent 279 élèves, contre 57 écoles pour 7 938 élèves avant la crise.

44. La MINUSMA renforce ses capacités opérationnelles afin de pouvoir répondre aux besoins de relèvement rapide au Mali grâce à des projets à effet rapide et au Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali. Le financement de neuf projets à effet rapide (équivalant à 309 280 dollars) a été approuvé et il devrait permettre de couvrir la remise en état d'infrastructures et de services publics essentiels (lieux et jardins publics, raccordement au réseau d'alimentation en eau, ramassage des ordures et éclairage public) dans les régions de Gao et Kidal; la fourniture de moyens de subsistance et la production de revenu pour des communautés vulnérables (appui à la production agricole, artisanat) dans les régions de Gao et Tombouctou; des actions de sensibilisation (radios locales, formation à la transformation des conflits); et la transversalisation de la problématique hommes-femmes (remise en état de centres pour femmes) à Gao et Kidal. D'autres projets sont en cours d'élaboration pour la remise en état de tribunaux, de prisons, de commissariats de police et de services administratifs et l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal. Le Fonds d'affectation spéciale a reçu 4 millions de dollars supplémentaires, portant son montant total à 11 millions. Des fonds ont déjà été affectés à l'appui aux besoins opérationnels du cantonnement des groupes armés dans le nord et des propositions portant sur le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité maliennes, l'aide au retour de l'administration dans le nord et la facilitation du processus de médiation sont en cours d'examen. La mobilisation de ressources supplémentaires est également en cours, y compris au moyen du Fonds pour la

consolidation de la paix, dans le cadre de discussions avec le Gouvernement concernant les besoins prioritaires.

45. Les perspectives de croissance économique sont positives pour 2013 : le produit intérieur brut (PIB), qui s'est contracté de 0,4 % en 2012, augmentera d'environ 5,15 % en 2013. Les conditions de sécurité et un environnement politique plus favorables ont des répercussions positives sur l'économie. Toutefois, il ressort des résultats préliminaires des prévisions conjointes du Gouvernement et de la communauté internationale concernant la saison agricole que la production céréalière sera en diminution de 19 % par rapport à 2012/2013 et de 9 % par rapport à la moyenne de ces cinq dernières années. L'aide extérieure est élevée : le soutien budgétaire des partenaires de développement représentait 6,8 % du PIB en 2013, contre 0,7 % en 2012.

46. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui continue de soutenir la remise en état du patrimoine culturel malien, a récemment lancé un programme de formation pour le personnel de la Mission sur la protection du patrimoine culturel. L'UNESCO a fourni une aide d'urgence pour la restauration de la mosquée de Djingareyber et de bibliothèques privées endommagées par l'attentat-suicide du 28 septembre. Le 1^{er} novembre, l'UNESCO a organisé une deuxième réunion d'information à Bamako avec des parties prenantes locales et internationales sur la restauration du patrimoine culturel dans le nord du Mali, afin de leur présenter le plan d'action adopté en février 2013 et de solliciter l'appui des donateurs. Environ 3 millions de dollars, sur les 11 millions nécessaires, ont été récoltés.

VII. Situation humanitaire

47. Le pays connaît toujours des problèmes graves d'insécurité alimentaire et de malnutrition et plus de 1,1 million de personnes reçoivent une aide alimentaire. Depuis le début de 2013, 227 000 enfants de moins de 5 ans ont été admis dans des centres de récupération nutritionnelle. Au total, 89 000 enfants et femmes enceintes ou allaitantes ont bénéficié d'un appui nutritionnel préventif (distribution de nourriture). Selon des projections basées sur les résultats des enquêtes sur le suivi et l'évaluation normalisés des phases des secours et de la transition réalisées en 2013, 496 000 enfants âgés de 6 à 59 mois présenteraient un risque de malnutrition aiguë en 2014, dont un risque de malnutrition grave pour 136 000 d'entre eux et de malnutrition modérée pour 360 000. Si la malnutrition est plus grave dans le nord, la majorité (85 %) des enfants mal nourris se trouvent dans les régions du sud du Mali, où la densité de la population est beaucoup plus élevée.

48. Les réfugiés et les déplacés maliens continuent de regagner leurs zones d'origine. Au 27 novembre, le nombre de déplacés était estimé à 254 822 (contre 283 000 à la fin d'octobre), tandis que quelque 166 173 réfugiés sont toujours dans des pays voisins (Mauritanie : 66 198; Burkina Faso : 49 975; et Niger : 50 000). Une enquête réalisée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le sud du Mali (Ségou, Koulikoro et Bamako) a montré que 84 % des foyers déplacés souhaitaient regagner leurs régions d'origine, sous réserve que les conditions de sécurité le permettent. Selon l'OIM, au moins 137 000 personnes ont déjà regagné les régions de Tombouctou et de Gao malgré l'insécurité persistante et l'absence de services sociaux de base. Selon le Haut-Commissariat des Nations

Unies pour les réfugiés, 9 419 réfugiés sont retournés volontairement au Mali entre avril et novembre 2013.

49. Le plan d'action pour le nord, élaboré par l'ONU en septembre, continue de guider la réponse internationale aux besoins humanitaires les plus urgents, ainsi que les activités de relèvement rapide visant à restaurer les moyens de subsistance et à appuyer la cohésion sociale. Le 4 décembre, la procédure d'appel global pour le Mali n'avait enregistré que 50 % des fonds nécessaires, soit 239 millions de dollars sur les 477 millions demandés.

VIII. Création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

50. Au 16 décembre, les effectifs militaires de la MINUSMA s'élevaient à 5 539 soldats, sur les 11 200 autorisés, parmi lesquels 14 femmes. La Mission compte cinq bataillons d'infanterie, qui sont déployés dans la plupart des zones clefs, notamment Tessalit, Aguelhok, Kidal, Gao, Ménaka et Ansongo dans le secteur est et Gossi, Douentza, Sévaré, Tombouctou, Goundam et Diabaly dans le secteur ouest.

51. Le fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) a organisé un premier envoi de matériel au Mali, et ce matériel est en cours de distribution aux 11 contingents transférés de la MISMA à la MINUSMA. Il s'agit essentiellement de fournitures pour la défense des périmètres (gabions ou barbelé à boudin, par exemple). La distribution de ces articles permettra d'améliorer la sécurité physique du personnel militaire dans ces secteurs. Un solde d'environ 24 millions de dollars demeure disponible et continuera à être utilisé pour fournir un appui supplémentaire à ces contingents et unités de police. Le délai accordé aux anciens contingents de la MISMA pour moderniser leur matériel et le mettre aux normes requises de l'ONU ou mettre au point un programme crédible pour le faire le plus rapidement possible s'est achevé le 31 octobre. Tous les pays fournissant des contingents et des unités de police ont pris leur engagement très au sérieux, de même que les donateurs, qui ont promis des sommes importantes. Le matériel a été acheté soit par les pays fournissant les contingents soit par des donateurs bilatéraux, mais il n'a pas encore été livré au Mali, du fait de l'importance des distances à parcourir et d'autres contraintes logistiques.

52. Au total, 300 soldats ont été déployés et deux hôpitaux de catégorie II installés pendant la période considérée. Le Secrétariat a trouvé des sources pouvant fournir 90 % des contingents manquants, dont deux bataillons d'infanterie, deux unités d'hélicoptères (une unité d'appareils utilitaires, une unité d'appareils armés et un groupe de centralisation du renseignement). Les préparatifs logistiques et autres nécessaires au déploiement de ces unités sont en cours. Des moyens supplémentaires devraient être fournis, comme une compagnie de police militaire et deux unités d'hélicoptères, dont une d'appareils semi-utilitaires et une autre d'appareils armés.

53. Le déploiement de la composante policière de la MINUSMA a lui aussi bien progressé. Au 16 décembre, 956 policiers étaient déployés sur un effectif total autorisé de 1 440, dont 73 agents opérant à titre individuel, sur les 320 prévus, et six unités de police constituées, sur les huit prévues, soit 883 hommes au total. Depuis mon dernier rapport, 157 policiers, dont une unité de police constituée, sont arrivés

au Mali. Au total, 41 agents de police sont basés à Bamako et 32 sont déployés dans le nord du pays. Deux unités de police constituées sont basées à Bamako et chacune des villes suivantes compte une unité : Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti. Le Secrétariat a trouvé une unité de police constituée supplémentaire mais tâche d'en échelonner le recrutement et le déploiement, les places d'hébergement étant limitées. En ce qui concerne le personnel civil, la Mission a désormais pourvu près des trois quarts des 414 postes internationaux autorisés et se consacre à présent au recrutement d'agents des services généraux sur le plan national.

54. Tout au long de la période considérée, l'opération Serval a appuyé la MINUSMA en lui fournissant des services techniques, notamment en ce qui concerne l'entretien des aéroports, la destruction d'engins explosifs, les évacuations sanitaires et l'appui aérien rapproché. Cet appui technique s'est avéré critique, étant donné que le déploiement des techniciens de la MINUSMA n'interviendra qu'au début de 2014.

55. Au cours de la période considérée, la menace liée au terrorisme ciblé, et notamment aux enlèvements, s'est faite plus palpable au nord du fleuve Niger. L'interlocuteur désigné, l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et l'équipe de sécurité au Mali examinent actuellement les Normes minimales de sécurité opérationnelle et les mesures de sécurité physique en vigueur dans l'ensemble des locaux accueillant du personnel de l'ONU. Afin de maintenir le personnel en état de vigilance et de préparation, des formations « sécurité et sûreté en mission » ont été organisées entre le 30 septembre et le 18 décembre : 456 fonctionnaires des Nations Unies y ont assisté. La Mission s'emploie à prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la sécurité dans l'ensemble des locaux concernés, mais elle doit faire face à des difficultés importantes, provoquées notamment par la pénurie de matériel de génie.

IX. Coordination internationale

56. Le 2 novembre, le Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, coprésidé par l'Union africaine, la CEDEAO et l'ONU, a tenu sa sixième réunion à Bamako. Cette rencontre a été l'occasion d'un échange de vues entre le Groupe et le Gouvernement malien concernant les progrès accomplis par le pays dans l'action qu'il mène pour relever les nombreux défis auxquels il doit faire face. Tout en notant avec satisfaction que d'importants progrès avaient été réalisés dans le processus de stabilisation du climat politique au cours des derniers mois, les participants ont de nouveau souligné que le rétablissement effectif de l'autorité de l'État dans le nord du pays passe par l'application des dispositions de l'accord préliminaire. Ils ont également fait part de leur vive préoccupation face à la précarité des conditions de sécurité qui règnent dans le nord du Mali et souligné la nécessité d'adopter une démarche globale et coordonnée pour faire face aux problèmes que connaît la région du Sahel.

57. Le 5 novembre, j'ai participé, à Bamako, à la première réunion ministérielle en vue de l'établissement d'une plateforme destinée à coordonner la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui était organisée par le Gouvernement malien, lequel présidera la plateforme au cours des deux prochaines années. Étaient également présents la Présidente de la Commission de l'Union africaine, le Président de la Banque mondiale, le Commissaire de l'Union

européenne en charge du développement, le Président de la Banque africaine de développement ainsi que mon Envoyé spécial pour le Sahel. Nous avons souligné le rapport d'interdépendance qui unit la question de la sécurité et celle du développement, et envisagé des moyens de renforcer la coordination entre la région et la communauté internationale.

X. Observations

58. Depuis l'élection présidentielle, des progrès remarquables ont été accomplis dans l'effort de stabilisation du Mali. Ainsi, les élections législatives se sont déroulées de façon pacifique et transparente, marquant le retour complet de l'ordre constitutionnel dans le pays. Le Gouvernement a pris des initiatives destinées à lancer un processus de consultation : il a ainsi organisé les états généraux de la décentralisation, les assises nationales sur le nord et les assises locales et régionales sur Gao. Les parties en présence ont pris des mesures visant à appliquer l'accord préliminaire, notamment en ce qui concerne les mesures de confiance, et je tiens à féliciter les autorités maliennes pour les dispositions qu'elles ont prises à cet égard, dans le cadre de l'accord préliminaire. Je note avec satisfaction que les groupes armés ont rendu au Gouvernement les locaux du gouvernorat et de la station de radio à Kidal, ce qui constitue une étape cruciale vers le rétablissement plein et entier de la souveraineté nationale du Mali. Je salue les efforts qu'a déployés mon Envoyé spécial, en collaboration avec l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et d'autres partenaires clefs, pour appuyer les négociations qui ont permis d'aboutir à ces gestes de bonne volonté, qui confirment que les parties sont déterminées à résoudre la crise de façon pacifique et s'engagent en ce sens.

59. Les assises mentionnées ci-dessus ne sont que la première étape de la longue route qui doit permettre d'asseoir l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays et de rétablir la paix et la stabilité au Mali. Elles permettent aux Maliens d'entamer un véritable dialogue national, ouvert à tous, concernant les obstacles que leur pays doit surmonter, et de se mettre d'accord sur la façon de traiter les causes profondes de la crise. J'engage les groupes armés à soutenir activement ce dialogue ouvert, ainsi que les processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, comme la résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité et l'accord préliminaire les y invitent. J'invite tous les acteurs maliens à profiter de cet élan et à décider d'une feuille de route organisant le plus rapidement possible des négociations ouvertes à tous, conformément aux dispositions de l'accord préliminaire.

60. Lors de ma visite au Mali, du 4 au 6 novembre, je me suis entretenu avec le Président Ibrahim Boubacar Keita, en marge de la réunion ministérielle régionale sur le Sahel, et nous avons évoqué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord préliminaire. Au cours de cette rencontre, le Président a souligné qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes de la crise et, pour ce faire, d'améliorer la gouvernance, de protéger les droits de l'homme et d'asseoir l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays. Dans le même temps, il a insisté sur la nécessité d'instaurer un dialogue national ouvert à tous, de lancer un processus de réconciliation et de préparer les élections législatives en associant toutes les parties concernées.

61. Je reste vivement préoccupé par les conditions de sécurité précaires qui règnent dans le nord du Mali, et notamment par la recrudescence des attaques

terroristes, à la suite desquelles des civils et des membres des forces de sécurité maliens, quatre soldats de la MINUSMA et deux journalistes français ont été tués ou blessés pendant la période considérée. J'exhorte les parties à l'accord préliminaire à s'abstenir de tout acte de provocation et de violence et à travailler ensemble à garantir la sécurité de l'ensemble des Maliens, et, dans cette perspective, à prendre notamment des mesures de renforcement de la sécurité dans le nord, à faciliter le retour des réfugiés et à veiller au déploiement progressif des administrations locales et des forces de sécurité et de défense sur l'ensemble du territoire. Pour faire face à cette situation précaire et aux menaces d'attaques, la seule solution consiste à combiner des initiatives et une coopération militaires concrètes, le lancement de négociations politiques ouvertes à tous et la réalisation de progrès en vue d'un relèvement rapide.

62. Il est crucial que la communauté internationale reste engagée dans ce dossier. J'engage le Gouvernement malien à mettre en place un cadre de concertation associant l'ONU et la communauté internationale, conformément aux dispositions de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité et à l'accord préliminaire, pour accompagner le processus ouvert de pourparlers et de négociations avec les parties signataires de l'accord. Le Comité de suivi et d'évaluation et la Commission technique mixte de sécurité ont progressé dans l'application des dispositions de l'accord de cessez-le-feu, parmi lesquelles l'établissement de sites de cantonnement. Cependant, il importe que les parties conviennent au plus vite de nouvelles mesures de cantonnement et d'un programme effectif de désarmement, démobilisation et réintégration. Tout nouveau retard est inacceptable. Je demande à la communauté internationale dans son ensemble de fournir à la MINUSMA le soutien dont elle a besoin, en mobilisant notamment des ressources et appuis supplémentaires, l'objectif étant de permettre à la Mission de se déployer rapidement.

63. Au moment où le pays gagne peu à peu en stabilité institutionnelle, il est vital que le Gouvernement accélère la fourniture de services de base à la population et qu'il la fasse bénéficier des retombées de la paix. J'engage les autorités à créer les conditions propres à favoriser le retour des réfugiés et des déplacés ainsi que leur réintégration dans leurs communautés, en veillant à ce que ces personnes n'aient pas à craindre de représailles. Je note avec préoccupation que près d'un demi-million de personnes sont déplacées et qu'au moins 1,4 million de personnes ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence. J'invite la communauté internationale à poursuivre et à accroître l'aide qu'elle apporte aux populations touchées, notamment les femmes et les enfants, et à combler d'urgence le déficit accusé dans le financement de l'appel global pour le Mali, pour lequel seulement 50 % des fonds nécessaires ont à ce jour été mobilisés. Dans le même temps, il faut garder à l'esprit que la crise a touché tous les Maliens, y compris ceux qui vivent dans le sud du pays. J'espère que la solidarité de la communauté internationale permettra d'atténuer les souffrances des populations touchées.

64. Je me félicite de l'adoption par le Gouvernement malien du Plan pour la relance durable du Mali pour la période 2013-2014, du Programme d'urgence pour la relance du développement dans les régions du nord, ainsi que du programme d'action et des orientations et priorités stratégiques du Gouvernement pour la période 2013-2018. J'exhorte par ailleurs les autorités maliennes et la communauté internationale à tenir les engagements pris à la conférence des donateurs de haut niveau pour le développement du Mali, tenue à Bruxelles, le 15 mai 2013.

65. Alors que la communauté internationale compte que le processus électoral se déroulera sans encombre, j'invite le Président Keita et son gouvernement à s'attaquer, à titre prioritaire, aux problèmes de gouvernance qu'il est essentiel de régler pour rétablir le fonctionnement efficace de l'État. Il s'agit notamment de mener à bien la réforme institutionnelle et la réforme du secteur de la sécurité, d'ouvrir un dialogue national et de promouvoir la réconciliation et la justice. Il est tout aussi important de lutter contre la corruption et la criminalité organisée et de renforcer les mécanismes de responsabilisation. En retour, ces mesures encourageraient les donateurs à verser les contributions qu'ils ont annoncées lors de leur conférence de mai et qui sont destinées à lancer des programmes de développement dont le pays a grand besoin.

66. Je condamne avec la plus grande fermeté les attaques de Tessalit et de Kidal, qui ont causé la mort de quatre soldats de la paix. Je présente mes sincères condoléances aux Gouvernements tchadien et sénégalais ainsi qu'à la famille, aux amis et aux collègues des soldats disparus. Je déplore également l'assassinat de deux journalistes français, également à Kidal. Il s'agit d'actes criminels qui constituent une violation du droit international, et je demande au Gouvernement de traduire en justice les responsables de ces actes odieux.

67. Le Sahel est aux prises avec de nombreux problèmes. Je réaffirme ma solidarité avec les populations du Mali et du Sahel et j'insiste sur la nécessité de renforcer la coopération internationale pour lutter contre les difficultés auxquelles doit faire face la région. Je me réjouis de la tenue de la réunion ministérielle accueillie par le Gouvernement malien, qui nous a donné l'occasion d'écouter les préoccupations et priorités des pays de la région et de resserrer la coordination entre les partenaires internationaux. Je félicite l'Union africaine pour son action en faveur du renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité et de la mise en œuvre opérationnelle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région du Sahel, à travers le Processus de Nouakchott, lancé en mars 2013. L'adoption d'une démarche globale et coordonnée s'impose pour surmonter les obstacles et assurer durablement la sécurité, le développement et la stabilité au Sahel, en veillant notamment, pour ce faire, au renforcement des institutions d'État, à l'instauration d'un développement économique et social qui n'exclue personne, et au respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

68. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Albert Gerard Koenders, pour sa direction éclairée et pour le soutien qu'il n'a cessé d'apporter au Gouvernement et au peuple maliens. Je remercie également l'ensemble du personnel de la MINUSMA en cette période décisive. Je tiens aussi à remercier les partenaires bilatéraux, les organisations régionales et multilatérales, en particulier l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union européenne, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour leur appui au processus de paix au Mali.